

SEANCE DU 08 JUIN 2017



L'an deux mille dix-sept, le huit juin à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de POUZY-MESANGY, convoqué le 31 mai 2017, s'est réuni dans la salle de la Mairie et des délibérations.

Présents Tout le Conseil Municipal, sauf Messieurs Michel CHARDONNEREAU et Sébastien CHARLES, excusés.

Mademoiselle Sylvie BEBIN a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

41^{ème} Repas
des Aînés

Le traditionnel et attendu Repas des Aînés, 41^{ème} du nom, aura lieu le dimanche 18 juin 2017, en même temps que le 2^{ème} tour des Elections Législatives. Les élus procèdent au choix du menu proposé par le charcutier-traiteur Monsieur Patrick FERRIER de LURCY-LEVIS.

Elections
législatives des 11
et 18 juin 2017

Monsieur le Maire et les membres de son Conseil organisent la mise en place du bureau de la prochaine consultation électorale, à savoir les Elections Législatives des 11 et 18 juin prochains.

Organisation de la
semaine scolaire

Il est évoqué le retour à la semaine de 4 jours. Une consultation des parents du RPI aura lieu tout prochainement. Les élus ont décidé de suivre l'avis majoritaire des parents d'élèves qui sera validé au prochain Conseil d'Ecole.

FREDON
Méthodes de lutte
contre les chenilles

Le secrétariat de la mairie, régulièrement consulté sur le thème des invasions de chenilles sur les haies et arbustes du bocage, a pris l'attache de la FEDERATION REGIONALE DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (FREDON AUVERGNE), à laquelle la commune adhère depuis cette année.

Voici sa réponse :

Il semblerait que ce soit des chenilles d'hyponomeute. Il s'agit d'un insecte appartenant à l'ordre des lépidoptères (les adultes sont des papillons qui apparaissent durant l'été). Les oeufs sont déposés par les papillons femelles sur l'écorce des rameaux. Ils éclosent avant l'hiver mais les larves restent en « dormance » jusqu'au printemps suivant. Les premières larves forment des mines dans les jeunes feuilles de l'arbre atteint. Ce sont les chenilles à partir du 2^{ème} stade larvaire qui tissent des nids soyeux englobant l'extrémité des rameaux dont elles dévorent le feuillage.

Il y a généralement une seule génération par an. Les défoliations sont plus ou moins graves selon le nombre d'individus présents, les conditions météo et l'existence de prédateurs (principalement les oiseaux). Les risques sanitaires pour l'humain sont faibles (ces chenilles ne présentent pas de poils urticants).

Il en résulte que le préjudice pour les arbustes est principalement esthétique, les cas de dépérissement complet par défoliation étant rares.

Le stade de développement des larves relativement avancé pour la saison est probablement lié aux températures anormalement élevées.

Point sur travaux

Monsieur le Maire évoque l'avancée des travaux à la Maison DUPERAT.

Projet de parc éolien à SAINT-PLAISIR (synthèse)	Une enquête est actuellement menée sur le territoire communal de la commune de SAINT-PLAISIR. Le projet concerne l'installation d'un parc éolien composé de six unités d'environ 100 mètres de haut pour une envergure de 50 mètres. Une synthèse réalisée par le Conseiller Municipal Sébastien CHARLES est disponible en mairie et répond aux nombreuses interrogations dont la présence, depuis plusieurs semaines, d'une lumière rouge clignotante dans le ciel sud-ouest de POUZY. Elle matérialise la présence d'un grand mât provisoire de 120 mètres destiné à des mesures.
Courrier de la Ligue de Protection des Oiseaux (présence de la pie-grièche à tête rousse)	Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu de la LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (LPO) en date du 19 avril dernier et qui informe de la présence sur le territoire communal de la pie-grièche à tête rousse, espèce classée en « danger » sur la liste rouge régionale. Il est dit que notre commune est située dans le secteur qui concentre la plus grande population de pie-grièche à tête rousse du territoire auvergnat. La présence de grandes surfaces bocagères et d'élevages extensifs est favorable à la présence de l'espèce. Entre fin avril et fin juillet, des observations seront conduites.
@GRILOCAL03	Dans le cadre du fonctionnement de la cantine scolaire et à propos de filière locale, il est convenu d'inviter un technicien de la structure @GRILOCAL03 pour étudier la possibilité de travailler avec cet organisme.
Point sur l'utilisation du local de l'ancienne coopérative	Faisant suite au cambriolage récent de l'ancienne coopérative, aujourd'hui local associatif, il est discuté de la sécurisation des lieux. Il est décidé d'un changement de la serrure. Un devis sera demandé à l'entreprise MAHIEUX de CHÂTEAU-SUR-ALLIER.
Infos sur exercice « feu de forêt » en forêt de Champroux	Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'organisation d'un exercice « feu de forêt » à Champroux vendredi 16 juin, en fin d'après-midi.
RPI (statuts)	Lors de la prochaine réunion du SYNDICAT DU RPI, les élus de POUZY demanderont une révision des statuts initiaux, devenus aujourd'hui inégaux.
Retour à la semaine scolaire de 4 jours	<p>Considérant l'avis favorable du Conseil d'Ecole du RPI POUZY-MESANGY / LE VEURDRE pour un retour à la semaine scolaire de 4 jours et de l'avis majoritairement favorable des parents d'élèves (83 %),</p> <p>Considérant que la commune avait mis en place une garderie gratuite entraînant des frais de personnel supplémentaires,</p> <p>Considérant que peu d'enfants participent aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP),</p> <p>Considérant que le CONSEIL DEPARTEMENTAL ne s'oppose pas au retour à la semaine scolaire de 4 jours dans le cas où seul le mercredi n'est plus travaillé,</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au retour à la semaine scolaire de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017 / 2018, selon les horaires</p>



suivants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 09 H à 12 H 00 et de 13 H 10 à 16 H 10. Les activités d'Accompagnement Pédagogique Complémentaire et d'Accompagnement Educatif seront proposées par le personnel enseignant de 16 H 10 à 16 H 40.

Inscription des communes en Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)

Le dispositif des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) est très important pour l'attractivité des territoires. Il aide au développement économique des zones rurales, à travers des mesures sociales et fiscales.

Une nouvelle cartographie de ce zonage a été élaborée pour une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2017. Elle conditionne une réduction importante du nombre de communes classées ZRR, passant de 250 à 215 pour le département de l'ALLIER.

Cette réduction s'explique par une modification du classement en ZRR, désormais fondé sur la densité de population et le revenu par habitant à l'échelle intercommunale et non plus commune par commune. Elle concerne donc aujourd'hui l'ensemble des communes de MOULINS COMMUNAUTE dont fait partie POUZY-MESANGY.

18 nouvelles communes ont rejoint MOULINS COMMUNAUTE, toutes rurales bien sûr et à faible densité de population. Elles n'ont jamais eu connaissance du risque de perte de cette classification ZRR, tout comme les 26 communes adhérentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Déploire qu'aucune information n'ait été préalablement donnée à l'ensemble des communes pour les alerter du risque de perte de cette classification,
- S'insurge vivement contre cette évolution néfaste aux territoires ruraux,
- Demande à ce que MOULINS COMMUNAUTE soit réinscrite en ZRR, afin d'éviter un grave ralentissement du développement économique sur l'ensemble des communes de son territoire.
- Appelle à revoir les critères d'inscription au sein de ces futures ZRR, de façon à ce qu'ils soient adaptés à la réalité des communes situées en zone rurale.

- Questions diverses
- Défibrillateur communal (situé sur la place) : il est demandé de former, sur la base du volontariat, élus, membres d'associations, personnel communal, à l'utilisation de ce matériel.
 - Monsieur le Maire informe de la création d'un Pôle Départemental « Associations » à la SOUS-PREFECTURE de MONTLUCON depuis le 1^{er} juin dernier. De même, la création d'un Pôle Départemental des manifestations sportives à la SOUS-PREFECTURE de VICHY.
 - La Mini-Ferme nouvellement créée au lieu-dit La Mousse, dans le cadre d'accueil de centres aérés, sollicite l'utilisation des douches du stade. Le Conseil donne son accord.
 - Maison DESRUES au hameau du Petit Beaumont : à l'unanimité, le Conseil a donné un avis favorable pour la reconnaissance des parcelles A 324 et 325, en l'état d'abandon manifeste et charge Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches en vue d'acquisition de cette propriété à l'abandon par Monsieur et Madame VELLAS.

